

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique  
**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation  
**Band:** 54 (1925)  
**Heft:** 7  
  
**Rubrik:** Société des institutrices

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

3. Crayons couleurs : rouges, bleus, rouges-bleus (bois naturel) à **1 fr.** la douzaine, jusqu'à épuisement du stock.

4. Les doublures de *cahiers* seront envoyées gratuitement, au début du mois de mai, pour toutes les commandes faites à partir du 1<sup>er</sup> avril. Les demandes supplémentaires pour couvertures de livres seront facturées à 2 cent. la doublure.

5. Il est inutile de faire usage du sceau du Conseil communal ou de la Commission scolaire sur les bulletins de commandes et les lettres. Le Dépôt ne jouit pas de l'officialité, et cela nous occasionne des doubles-taxes trop fréquentes.

IS. VERDON, *gérant*.

---

## SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

---

**Réunions mensuelles.** — A *Fribourg* : Jeudi, 14 mai, à 2 h.  $\frac{1}{2}$  à la Villa Miséricorde.

A *Bulle* : Jeudi, 7 mai, à 2  $\frac{1}{2}$  heures, à l'École ménagère.

A *Romont* : Jeudi, 28 mai, à 2  $\frac{1}{2}$  heures, à l'École ménagère.

Afin que nos chères associées puissent se rencontrer nombreuses à l'assemblée de la Société d'éducation à Châtel-Saint-Denis, toutes nos réunions de juin sont supprimées.

---

L'expédition de ce numéro du *Bulletin* a été retardée par l'impression du programme des écoles primaires pour l'année 1925-1926.

---

Suivant un rapport de l'Institut de recherches cliniques de Saint-Andrews, fondé par feu sir J. Mackenzie, 457 enfants ont pu être observés d'une façon suivie dès leur jeunesse, et des détails circonstanciés obtenus sur l'histoire de leur famille et leur entourage. Un des faits constatés est que les enfants qui ont été élevés dans un milieu bruyant et agité restent le plus souvent malingres malgré qu'on prenne un soin tout particulier de leur alimentation, mais qu'une fois transportés dans un milieu où règnent le calme et le silence, leur santé s'améliore immédiatement. Il a été constaté également que certains enfants souffrent de perte d'appétit et de mauvaise digestion dans les premiers temps où ils fréquentent l'école. Ce phénomène est attribué à l'action troublante du nouveau milieu où ils se trouvent, et si la cause se prolonge, il peut en résulter une débilité permanente.

Si une ambiance agitée trouble l'enfance dans son développement physique, que doit-il en être de son développement intellectuel et moral ? Notre monde trépidant et fiévreux nous préparerait-il une génération de neurasthéniques et de dégénérés ?

---